

DELIBERATION N° : 07.08.2025/025

CLASSIFICATION : 1.1 – Marché public

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le 18/08/2025

ID : 003-210301032-20250807-DCM_025-DE

République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

COMMUNE DE LE DONJON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 7 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane - M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline - M SEGAUD Gilles – Mme GENAUD Françoise – M CHABROUX Roland - Mme DENIZOT Agnès – M GEOFFROY Dominique.

Absents excusés : Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme MELET Florence – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme MARIDET Annick - M BARLERIN Franck.

Absents : M DUJON Fabrice.

Procurations : Mme AUGER Marie-Josèphe à Mme GENAUD Françoise ; Mme MELET Florence à Mme DENIZOT Agnès ; Mme MARIDET Annick à M LABBE Guy ; Mme CHABROUX Marie-Ange à M CHABROUX Roland ; M BARLERIN Franck à M SEGAUD Gilles.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2025

Secrétaire de séance : Mme GENAUD Françoise.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DU 27 JUIN 2025**

M le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 juin 2025, concernant les 9 lots du marché public de l'extension de l'accueil de loisirs, tel que joint à la présente délibération.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :

Pour : 13 – Contre : 01 – Abstentions : 00

Approuve le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 juin 2025, concernant les 9 lots du marché public de l'extension de l'accueil de loisirs, tel que joint à la présente délibération.

Pour extrait conforme, Le Maire, Guy LABBE



DELIBERATION N° : 07.08.2025/026

**CLASSIFICATION : 3.5 – Actes de gestion
du domaine public**

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le 18/08/2025

ID : 003-210301032-20250807-DCM_026-DE

République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

COMMUNE DE LE DONJON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 7 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane - M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline - M SEGAUD Gilles – Mme GENAUD Françoise – M CHABROUX Roland - Mme DENIZOT Agnès – M GEOFFROY Dominique.

Absents excusés : Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme MELET Florence – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme MARIDET Annick - M BARLERIN Franck.

Absents : M DUJON Fabrice.

Procurations : Mme AUGER Marie-Josèphe à Mme GENAUD Françoise ; Mme MELET Florence à Mme DENIZOT Agnès ; Mme MARIDET Annick à M LABBE Guy ; Mme CHABROUX Marie-Ange à M CHABROUX Roland ; M BARLERIN Franck à M SEGAUD Gilles.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2025

Secrétaire de séance : Mme GENAUD Françoise.

**DECLASSEMENT DEFINITIF DE 203m² du DOMAINE PUBLIC au DOMAINE PRIVE,
PLACE JEAN-MARIE MERCIER**

M le Maire explique à l'assemblée qu'après intervention du géomètre, il est proposé au conseil municipal de déclasser définitivement les 203m² du domaine public au domaine privé, place Jean-Marie MERCIER, faisant suite à la désaffectation approuvée par délibération du 10 avril 2025.

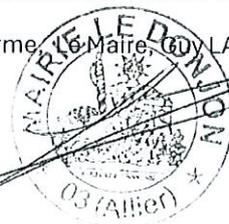
Madame Micheline COUTY quitte la salle du conseil municipal puisqu'intéressée par la présente délibération.

VOI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :

Pour : 11 – Contre : 03 – Abstentions : 00

Approuve le déclassement définitif des 203m² du domaine public au domaine privé, place Jean-Marie MERCIER, faisant suite à la désaffectation approuvée par délibération du 10 avril 2025.

Pour extrait conforme, le Maire, GUY LABBE



DELIBERATION N° : 07.08.2025/027

**CLASSIFICATION : 4. A – Personnels
titulaires et stagiaires de la Fonction
publique territoriale**

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le 18/08/2025

ID : 003-210301032-20250807-DCM_027-DE

République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

COMMUNE DE LE DONJON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 7 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane - M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline - M SEGAUD Gilles – Mme GENAUD Françoise – M CHABROUX Roland - Mme DENIZOT Agnès – M GEOFFROY Dominique.

Absents excusés : Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme MELET Florence – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme MARIDET Annick - M BARLERIN Franck.

Absents : M DUJON Fabrice.

Procurations : Mme AUGER Marie-Josèphe à Mme GENAUD Françoise ; Mme MELET Florence à Mme DENIZOT Agnès ; Mme MARIDET Annick à M LABBE Guy ; Mme CHABROUX Marie-Ange à M CHABROUX Roland ; M BARLERIN Franck à M SEGAUD Gilles.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2025

Secrétaire de séance : Mme GENAUD Françoise.

PROPOSITIONS D'AVANCEMENT DE GRADES D'ADJOINT TECHNIQUE de 1^{ère} classe et 2^e classe et CREATION DES POSTES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L522-27 ;

Vu l'arrêté en date du 18 août 2025 fixant les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent du 17 avril 2025,

Considérant ce qui suit :

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 14 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Décide les propositions d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec création des postes pour : Pauline DUVERGER, Brigitte LAFORET et Céline RAQUIN ;
- Décide les propositions d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec création des postes pour : Florent THEVENOUX et Tanguy ROBERJOT.
- Ainsi que les taux de promotion de 100% pour l'ensemble des propositions :

ORDRE	NOM PRENOM	DATE NAISSANCE	GRADE ACTUEL	GRADE PROPOSE	DATE D'EFFET SOUHAITEE
1	DUVERGER Pauline	12/09/1984	Adjoint technique principal 2 ^e classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	01/09/2025
2	LAFORET Brigitte	09/03/1966			
3	RAQUIN Céline	27/11/1980			

ORDRE	NOM PRENOM	DATE NAISSANCE	GRADE ACTUEL	GRADE PROPOSE	DATE D'EFFET SOUHAITEE
1	THEVENOUX Florent	16/06/1995	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^e classe	01/09/2025
2	ROBERJOT Tanguy	29/01/1995			

Pour extrait conforme, Le Maire, Guy LABBE



DELIBERATION N° : 07.08.2025/028

CLASSIFICATION : 7.5 – Subventions

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le 18/08/2025

ID : 003-210301032-20250807-DCM_028-DE

République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

COMMUNE DE LE DONJON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 7 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane - M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline - M SEGAUD Gilles – Mme GENAUD Françoise – M CHABROUX Roland - Mme DENIZOT Agnès – M GEOFFROY Dominique.

Absents excusés : Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme MELET Florence – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme MARIDET Annick - M BARLERIN Franck.

Absents : M DUJON Fabrice.

Procurations : Mme AUGER Marie-Josèphe à Mme GENAUD Françoise ; Mme MELET Florence à Mme DENIZOT Agnès ; Mme MARIDET Annick à M LABBE Guy ; Mme CHABROUX Marie-Ange à M CHABROUX Roland ; M BARLERIN Franck à M SEGAUD Gilles.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2025

Secrétaire de séance : Mme GENAUD Françoise.

**Modification du taux de subvention DETR concernant
la réparation de la cloche de l'église**

M le Maire explique à l'assemblée la nécessité de modifier le montant de la DETR suite à la Commission d'Appel d'Offres qui a sélectionné une offre inférieure à la demande de subvention initiale.

Il précise qu'un estimatif de travaux avait été fait à 36 071.00 € HT, soit 43 285.20 € TTC (entreprise Heurtech) mais que la commission d'appel d'offres a retenu le **devis Plaire à 14.640,58€ HT soit 17.568,70€ TTC.**

Il propose donc de modifier le montant de la DETR à 5 124,03€.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 14 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Prend acte du devis des travaux qui s'élève à 14 640.58 € HT, soit 17 568.70 € TTC de l'entreprise PLAIRE.

SLOW

- Sollicite une subvention de 35% du montant HT des travaux soit 5 124,03€ au titre de la DETR 2025, montant modifié suite à décision de la CAO.
- S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2025.
- Approuve le plan de financement qui se décompose comme suit :

DEPENSES :

Travaux :	14 640.58 €
Montant total HT :	14 640.58 €

RECETTES :

DETR : 35%	5 124.03 €
Conseil Départemental : 30%	4 392.17€
Autofinancement :	5 124.38 €
Montant total HT :	14 640.58 €

- Autorise M le Maire à signer tout document utile.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LABBE



DELIBERATION N° : 07.08.2025/029

CLASSIFICATION : 7.5 – Subventions

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le 18/08/2025

ID : 003-210301032-20250807-DCM_029-DE

République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

COMMUNE DE LE DONJON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 7 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane - M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline - M SEGAUD Gilles – Mme GENAUD Françoise – M CHABROUX Roland - Mme DENIZOT Agnès – M GEOFFROY Dominique.

Absents excusés : Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme MELET Florence – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme MARIDET Annick - M BARLERIN Franck.

Absents : M DUJON Fabrice.

Procurations : Mme AUGER Marie-Josèphe à Mme GENAUD Françoise ; Mme MELET Florence à Mme DENIZOT Agnès ; Mme MARIDET Annick à M LABBE Guy ; Mme CHABROUX Marie-Ange à M CHABROUX Roland ; M BARLERIN Franck à M SEGAUD Gilles.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2025

Secrétaire de séance : Mme GENAUD Françoise.

**Demande de subvention FONDS VERT concernant
l'installation de panneaux photovoltaïques
sur l'une des toitures de l'école primaire**

M le Maire explique à l'assemblée que la commune avait sollicité la DETR sur le projet de l'installation des panneaux photovoltaïques mais que le dossier a été refusé par la Préfecture, « faute de crédits disponibles ».

La commune a déposé une demande de subvention auprès du Fonds Vert et le dossier peut être aidé à hauteur de 30%.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 14 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Sollicite une subvention de 30% du montant HT des travaux au titre du FONDS VERT : 10.752,92€ ;

SLOW

- S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2025.
- Approuve le plan de financement qui se décompose comme suit :

DEPENSES :

Travaux :	35 843.09 €
Montant total HT :	35 843.09 €

RECETTES :

SDE 03 : 20%	7 168.61€
Conseil Départemental : 30%	10 752.92 €
Fonds Vert : 30%	10 752,92€
Autofinancement :	7 168.64 €
Montant total HT :	35 843.09 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LABBE



République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

COMMUNE DE LE DONJON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 7 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire,

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane - M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline - M SEGAUD Gilles – Mme GENAUD Françoise – M CHABROUX Roland - Mme DENIZOT Agnès – M GEOFFROY Dominique.

Absents excusés : Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme MELET Florence – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme MARIDET Annick - M BARLERIN Franck.

Absents : M DUJON Fabrice.

Procurations : Mme AUGER Marie-Josèphe à Mme GENAUD Françoise ; Mme MELET Florence à Mme DENIZOT Agnès ; Mme MARIDET Annick à M LABBE Guy ; Mme CHABROUX Marie-Ange à M CHABROUX Roland ; M BARLERIN Franck à M SEGAUD Gilles.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2025

Secrétaire de séance : Mme GENAUD Françoise.

**Versement d'un acompte à la société Desmercières
pour l'installation de panneaux photovoltaïques**

M le Maire explique à l'assemblée que la société Desmercières demande le versement d'un acompte de 30% sur la facture de 35.843€ TTC, en guise d'avance pour la commande des fournitures.

La commune a pris attache auprès du service de gestion comptable de Moulins qui accepte à la condition qu'une délibération soit prise par le conseil municipal.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 14 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Approuve le versement d'un acompte de 30% à la société Desmercières ;
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches afférentes

Pour extrait conforme,

Le Maire, Guy LABBE

